



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

COMMENT RECHERCHER UNE AIDE POUR MON ENTREPRISE ? ET APPUI EN DIRECT DU SARH

20 juin 2024

12H00 - 13H00

VISIO-CONFERENCE



Cofinancé par
l'Union européenne

COMMENT RECHERCHER UNE AIDE POUR MON ENTREPRISE ? ET APPUI EN DIRECT DU SARH



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques

PROGRAMME

- **Les différents types d'aides publiques**
 - Les catégories d'aides
 - Les aides non financières
 - Les aides financières
 - Focus appel à projets
- **Les questions à se poser pour cibler une aide**
- **Les critères d'éligibilité aux aides**
 - Les critères objectifs de l'entreprise
 - Les conditions particulières d'éligibilité
- **Focus sur des aides en cours**
 - Transition numérique
 - Economie d'énergie et transition écologique
 - Gestion administrative des salariés
 - Prévention des difficultés



Echange avec les entreprises et temps d'appui en direct



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de **moins de 50 salariés**

En particulier, dans les secteurs :

- du Commerce de détail indépendant
- de l'Hôtellerie-Restauration

mais sans exclusive

Labellisé par l'Etat

GRATUIT

Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Banouna Sam

banouna.sam@epec.paris

07 56 19 86 10

sarh75@epec.paris

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle



Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques



Les différents types d'aides publiques

Les catégories d'aides

- **Les aides exceptionnelles** : liées à la conjoncture, proposées à certaines entreprises impactées par un phénomène qui les met en difficulté.
- **Les aides « permanentes »** qui concernent plutôt le cycle de vie ordinaire d'une entreprise.
- **Les aides liées aux enjeux stratégiques contemporains de la transition numérique, de la transition écologique ou de la réindustrialisation** qui visent à soutenir
 - l'engagement des entreprises dans leur adaptation / transformation aux nouvelles règles et fonctionnement de l'économie numérique (économie dématérialisée)
 - l'exigence de diminuer leur empreinte carbone
 - l'objectif de réindustrialisation en réduisant la dépendance de la France vis-à-vis de ses concurrents mondiaux sur certains secteurs stratégiques de l'économie.

Les aides non financières

- Des **ressources** « **gratuites** » comme des auto-diagnostics, des guides pratiques, des formations, des accompagnements et des conseils...
- Quelques exemples
 - Transition numérique
 - ✓ Formation [Ma TPE gagne avec le numérique ! - Cours - FUN MOOC \(fun-mooc.fr\)](#)
 - ✓ Auto-diagnostic : [Un questionnaire d'auto-diagnostic sur la cybersécurité dans mon entreprise | EPEC](#)
 - ✓ [Guide pratique de l'ANSII | EPEC](#)
 - ✓ Formation : [Cybersécurité : formation en ligne gratuite pour tous - francenum.gouv.fr](#)
 - Prévention des difficultés
 - ✓ Auto-diagnostic : [Prévention des difficultés des entreprises - Infogreffe](#)
 - ✓ [CNGTC - Entrepreneurs, ne restez pas seuls face à vos difficultés !](#)
 - Des organismes qui vous accompagnent gratuitement dans votre recherche comme notre Service d'appui RH, labellisé par l'Etat.

Les aides financières

- Des subventions (que vous ne remboursez pas), des crédits d'impôt
- Des prêts avec des garanties de prêts, des prêts à taux 0...

A noter

- Les aides sont proposées par différents acteurs publics : l'Europe, l'Etat, les collectivités...
- Parfois, elles sont cofinancées par plusieurs acteurs publics
- Le plus souvent, il vous est demandé de répondre à un appel à projets

Un appel à projets, c'est :

- Un « concours », une mise en concurrence entre des entreprises
- ... qui vont proposer un projet sur un sujet retenu par le financeur
- et vont solliciter une aide financière pour le réaliser.

Répondre à un appel à projets :

- Vérifier que votre entreprise répond aux critères d'éligibilité de l'aide
- Rédigez votre projet en vérifiant les attendus du financeur et la pertinence de votre projet par rapport à votre activité ou au développement de votre entreprise.
- Il vous sera le plus souvent demandé d'estimer le montant financier dont vous avez besoin pour réaliser le projet.
- A noter : un cofinancement sera demandé.
- En respectant la date limite, vous déposerez votre dossier sur une plateforme dématérialisée.
- Votre dossier sera analysé par un jury qui décidera de vous octroyer ou non le financement demandé.



**Les questions à se poser
pour cibler une aide**

Questions à se poser avant de rechercher une aide

- **Quel type de difficultés rencontre mon entreprise ?**
 - Une difficulté passagère (conjoncturelle) ?
 - Une difficulté permanente (structurelle) ?
- **De quel type d'aides aurais-je besoin ?**
 - Financière ?
 - Non financière ?
- **Sur quel type de sujets souhaiterais-je être aidé ?**
 - Un sujet économique ?
 - Un sujet ressources humaines ?
 - Un sujet d'adaptation de mon entreprise aux enjeux de transformation numérique et écologique ?



Les critères d'éligibilité aux aides

Les caractéristiques de l'entreprise

Il y a **les caractéristiques de l'entreprise** tout d'abord.

- Le type d'entreprise : TPE, PME, ETI, GE (*Cf. Annexe*)
- La localisation du siège social, de l'établissement
- Le régime social du dirigeant : dirigeant salarié ou indépendant
- Le secteur d'activité parfois, repéré par le code d'activité principale de l'entreprise (APE)
- L'année de création
- L'entreprise en difficulté au sens de la définition européenne
- Le cumul des aides

Focus définition européenne de l'entreprise en difficulté

Une entreprise est considérée comme en difficulté lorsqu' « il est **pratiquement certain qu'en l'absence d'intervention de l'Etat elle sera contrainte de renoncer à son activité à court ou à moyen terme.**», c'est à dire, en pratique, lorsque **l'une au moins de ces conditions est remplie** :

- s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée, lorsque plus de la moitié de son capital social souscrit a disparu en raison des pertes accumulées
- s'il s'agit d'une société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société, lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu en raison des pertes accumulées
- lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ou remplit, selon le droit national qui lui est applicable, les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité.

Les nouvelles lignes directrices ajoutent une **quatrième condition** :

- dans le cas d'une **entreprise autre qu'une PME**, lorsque depuis les deux exercices précédents :
 - le ratio emprunts/capitaux propres de l'entreprise est supérieur à 7,5
 - le ratio de couverture des intérêts de l'entreprise, calculé sur la base de l'EBITDA, est inférieur à 1,0.

Répondant à une demande des autorités françaises, cette nouvelle condition ne s'applique pas aux PME afin d'éviter que ces entreprises, notamment du fait de leur taille, ne soient trop souvent considérées comme en difficulté et, de ce fait, inéligibles à d'autres types d'aides que les aides au sauvetage et à la restructuration.

Il convient, en la matière, de procéder au cas par cas, en se plaçant au jour où l'aide est éventuellement accordée.

Focus sur le cumul des aides financières

- **Une aide d'État correspond à un financement octroyé par l'État et destinée à une entreprise.**
 - L'aide ne doit ni fausser, ni menacer de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.
 - Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne mentionne les aides d'État compatibles avec le marché intérieur (aides destinées à faciliter le développement de certaines activités par exemple...).
 - **Les aides d'État doivent être notifiées à la Commission européenne à l'exception des aides de minimis.**
 - Les aides dites « de minimis » sont les aides d'État de faible montant accordées aux entreprises.
 - **La Commission européenne porte à 300 000 € (contre 200.000 euros) sur une période de 3 ans (exercice fiscal en cours et les 2 exercices précédents), le plafond des aides de minimis par entreprise.**

Les conditions d'éligibilité particulières

Les financeurs publics visent des destinataires potentiels des aides eu égard à leurs priorités, aux objectifs qu'ils se fixent.

Dès lors, ils prévoient des conditions d'éligibilité aux aides qui sont pour ainsi dire, « contextuelles ».

Exemples

- Pour prévenir le risque de licenciement de salariés dont les emplois sont menacés ou en transformation / mutation, l'Etat propose une aide financière à la reconversion professionnelle. Les principales conditions d'éligibilité à cette aide sont donc que l'emploi soit menacé ou en mutation et que le salarié soit volontaire pour se reconvertir vers un métier porteur dans son bassin d'emploi.
- La Région Île-de-France propose un prêt à la transition écologique pour les TPE / PME. L'aide financière est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic environnemental.



Focus sur des aides en cours

Commerçants, artisans : transition numérique le coaching digital en boutique

Co
Sto

- [Programme d'accompagnement 1 étudiant -1 commerçant connecté \(costo.paris\)](#)
- [Formulaire d'inscription 1 étudiant - 1 commerçant connecté – CoSto](#)
- [SARH TPE / PME : Un programme de coaching digital en boutique gratuit pour les commerçants, artisans parisiens | EPEC](#)

Commerçants, artisans : économie d'énergie le programme Baisse les Watts !



- [Baisse les Watts, programme d'aide aux économies d'énergie des TPE/PME](#)
- Appeler un conseiller : 01 81 69 81 92
- Contact : [Aide énergétique programme pour TPE/PME - Baisse les Watts](#)
- [SARH TPE / PME : Baisse les watts vous accompagne vers la sobriété énergétique : un programme personnalisable et gratuit dédié aux TPE / PME | EPEC](#)

TPE / PME : économie d'énergie le Chèque efficacité énergétique



- [Chèque efficacité énergétique | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](https://iledefrance.fr)
- <https://www.epec.paris/sarh-tpe-pme-le-cheque-efficacite-energetique-une-aide-financiere-aux-entreprises-franciliennes>

TPE / PME : transition écologique



- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/tremplin-transition-ecologique-pme>

- <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>

TPE / PME : transition écologique - Tremplin pour la transition écologique

Tremplin pour la transition écologique des PME

Liste des actions éligibles

Action	Type	Périmètre	% max d'aide prévisionnelle*	Plafond **	Unité
Mes actions pour la lutte contre le changement climatique (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)***					
Vous organiser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : élaborer une stratégie (démarche ACT® Etapes 1 à 5A)	Diagnostics et études	Hors entreprises industrielles (Pacte Industrie)	80% (PE) 70% (ME)	15 000	€
Evaluer votre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Evaluation ACT®)	Diagnostics et études			3 000	€
Mes actions liées à la production de chaleur et de froid pour mon bâtiment existant					
Géothermie sur champ de sondes et géostructures énergétiques	Investissement	Ne concerne que les régions suivantes : Bretagne, Occitanie, Nouvelle Aquitaine (sauf les Landes et la Haute Vienne), Auvergne Rhône Alpes, Corse, Bourgogne Franche Comté, PACA (seulement Pays d'Arles), et les Outre Mer.	65% (PE) 55% (ME)	1 000	€/MWh
Géothermie sur échangeurs compacts (corbeilles ou murs géothermiques)	Investissement			880	€/MWh
Géothermie sur eau de nappe, sur eau de mer et sur eaux usées	Investissement			500	€/MWh
Géocooling	Investissement			260	€/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solaire eau/eau (surface capteurs max 25m2)	Investissement	(Hors Grand Est, Centre Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire, Ile de France et Haut de France, PACA (sauf Pays d'Arles), Nouvelle Aquitaine (seulement les Landes et la Haute Vienne) car bénéficiant de Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRT)).	65% (PE) 55% (ME)	760	€/MWh
Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid (alimenté à plus de 65% par une nouvelle production d'ENR associée)	Investissement			390	€/ mètre linéaire
Chaudière biomasse inférieure à 1200 MWh	Investissement			200 à 420	€/MWh
Solaire thermique (surface capteurs max 25m2)	Investissement			1 000 - 1 260	€/MWh solaire utile suivant zone géographique
Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)***					
Etat des lieux et proposition pour trier les déchets de bois, papier/carton, métaux, verre et plastiques ainsi que les fractions minérales et le plâtre	Diagnostics et études	Uniquement pour les entreprises dont le volume total de déchets produits est inférieur à 1100 l/semaine	80%	3 000	€
Analyse de process pour la prévention des déchets (méthode Comptabilité des flux de matière MFCA)	Diagnostics et études			5 000	€
Diagnostic pour réduire les emballages ou remplacer des emballages plastiques par d'autres	Diagnostics et études			5 000	€
Bilan des matières entrantes et sortantes de l'entreprise (méthode Bilan matière)	Diagnostics et études			7 000	€
Broyeur de végétaux	Investissement	Limité à 1 broyeur		5 000	€
Soutien aux réparateurs : aide à l'investissement matériel et logiciels de réparations (hors matériel informatique, logiciels de gestion ou services)	Investissement	Uniquement pour les entreprises de la réparation (hors auto et vélo)		2 500	€

TPE / PME : transition écologique - Tremplin pour la transition écologique

Mes actions liées à l'écoconception et aux labellisations (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)***					
Premiers pas éco-conception	Diagnostics et études		80% (PE) 70% (ME)	5 000	€
Mise en œuvre Ecolabel Européen Hébergement Touristique	Diagnostics et études	Exclusivement en zone urbaine (hors Fond Tourisme Durable)		12 000	€
Certification ecolabel européen de produits ou services	Investissement	Secteurs disposant d'un référentiel opérationnel		2 000	€/produit ou service
Accompagnement à la labellisation Numérique responsable	Diagnostics et études			5 000	€
Mes actions liées à l'isolation et la ventilation de mes serres chauffées maraîchères ou horticoles ***					
Activité ayant ces codes NAF spécifiques : section A (Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche), Division 01 (Culture et production animale, chasse et services annexes), Groupe 01.1 (Cultures non permanentes), 01.2 (Cultures permanentes) ou 01.3 (Reproduction de plantes)					
Ecran thermique (horizontal au dessus des cultures ou latéral)	Investissement	Opération respectant les conditions d'une des fiches CEE suivantes : - AGRI EQ 102 (double écran thermique), - AGRI EQ 104 (écrans thermiques latéraux)	25% (avec CEE maximum 80%)	3,5	€/m ² (d'écran thermique)
Isolation des parois latérales	Investissement	Opération respectant les conditions de la fiche AGRI EQ 107 (isolation des parois de serre)		2	€/m ² (de paroi isolante)
Système de déshumidification avec air extérieur	Investissement	Opération respectant les conditions de la fiche AGRI TH 119 (système de déshumidification avec air extérieur)		8	€/m ² (de serres équipées)
Déshumidificateur thermodynamique pour serres	Investissement	Opération respectant les conditions de la fiche AGRI TH 117 (déshumidificateur thermodynamique pour serres)		4	€/m ² (de serres équipées)

TPE / PME : transition écologique - Tremplin pour la transition écologique

Mes actions liées à la mobilité durable (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)***

Des actions liées à la mobilité peuvent être financées sur le périmètre de Plans de Protection de l'Atmosphère spécifiquement en Ile de France, l'agglomération montpellieraine, en Corse (Grand Ajaccio et Bastia) ainsi qu'en Martinique. Ces actions ont des règles particulières : le montant total de l'aide minimale est fixée à 3000€ au lieu de 5000€.

Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule léger neuf électrique ou transformation /retrofit électrique	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)	80% (40% pour les vélos cargos et à assistance électrique)	4 000	€/véhicule
Remplacement d'un véhicule thermique par une fourgonnette neuve électrique	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique, IDF et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		5 000	€/véhicule
Remplacement d'un véhicule thermique par un fourgon neuf électrique	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique et IDF et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		9 000	€/véhicule
Remplacement d'un véhicule thermique par un camion neuf électrique dont le PTAC est inf à 7,5 T	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique, IDF et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		15 000	€/véhicule
Remplacement d'un camion thermique ou BOM thermique par un camion neuf électrique (PTAC inf à 19T) ou une BOM électrique	Investissement	Exclusivement Montpellier et Martinique et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		25 000	€/véhicule
Transformation d'une fourgonnette, d'un fourgon ou d'un camion à motorisation thermique en motorisation électrique (retrofit)	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique, IDF et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		10 000	€/véhicule
Véhicule utilitaire léger frigorifique : achat d'un groupe frigorifique électrique	Investissement	Exclusivement Montpellier et Martinique et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		5 000	€/véhicule
Vélo de service à assistance électrique, pliant ou adapté PMR	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique, et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		1 000	€/vélo
Vélo cargo pour un usage professionnel	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique, IDF et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		1 500	€/vélo
Abris à vélo avec toit	Investissement	Exclusivement Montpellier, Martinique, IDF et Corse (Grand Ajaccio et Bastia)		250	€/vélo abrité
Diagnostic de flottes de véhicules	Investissement	Exclusivement Montpellier et Martinique	20 000	€	

Version du 01/01/2024

* Les aides chaleur/froid et éco conception ont un taux d'aide différents en fonction de la taille de l'entreprise, selon la définition communautaire.

[Voir le guide de l'utilisateur pour la définition des PME.](#)

** l'aide ne dépassera pas les plafonds indiqués pour chaque ligne. Par exemple, j'achète un broyeur de végétaux à 10 000€, l'aide prévisionnelle est de 80% (c'est à dire 8000€) avec un plafond maximal à 5000€ d'aide. Si les critères d'éligibilité sont corrects et validés lors de l'instruction, l'aide sera donc de 5000€.

*** Les aides liées à l'économie circulaire et les déchets, la mobilité et les serres sont sur des règlements de minimis général. Les aides sur chaleur et froid dépendent de l'article 41 du RGEC.

Les aides liées à la lutte contre le changement climatique et Ecoconception et labellisation dépendent de l'article 49 du RGEC.

TPE / PME : gestion administrative des salariés le Titre emploi service des URSSAF



- [L'essentiel du Tese - letese.urssaf.fr](https://letese.urssaf.fr)
- [SARH TPE / PME : Accomplir vos formalités liées à l'embauche et assurer la gestion de votre personnel en toute simplicité : l'Urssaf Île-de-France vous accompagne | EPEC](#)

TPE / PME : prévention des difficultés le Chèque prévention



- [Chèque prévention | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](https://iledefrance.fr)
- [SARH TPE / PME : Une aide financière pour prévenir la défaillance de votre entreprise : le Chèque prévention | EPEC](#)

TPE / PME : prévention des difficultés le service gratuit d'accompagnement fiscal



- [SARH TPE / PME : un service d'accompagnement fiscal, confidentiel et gratuit dédié aux TPE / PME | EPEC](#)
- **Service d'accompagnement fiscal des entreprises** : drfip75.accompagnement-fiscalpme@dgfip.finances.gouv.fr

Notre objectif : la sécurité juridique des PME

L'accompagnement fiscal des PME donne lieu, selon les situations, à des réponses d'ordre général précisant la législation applicable, ou à des prises de position sur des points spécifiques dits « rescrits ».

Les points ayant fait l'objet de rescrits ne peuvent pas donner lieu à des rehaussements en cas de contrôle fiscal. En cas de désaccord avec les termes du rescrit, vous pouvez demander un second examen. Vous pourrez corriger les erreurs ou omissions révélées dans le cadre de l'accompagnement fiscal : ces rectifications ne donneront pas lieu à l'application de pénalités et l'intérêt de retard (article 1727 du code général des impôts) sera réduit de moitié.

Conditions à satisfaire

- ✓ Etre une PME
- ✓ Etre à jour de ses obligations fiscales déclaratives et de paiement
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet de pénalités pour manquement intentionnel à la suite d'un contrôle au cours des trois dernières années, sauf si ces pénalités ont été abandonnées par l'administration

Confidentialité

Les documents communiqués par l'entreprise aux fins de l'accompagnement fiscal ne peuvent pas être utilisés pour un contrôle fiscal.

L'administration fiscale est tenue au respect du secret professionnel prévu aux articles L 103 et suivants du livre des procédures fiscales et aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Pour en savoir plus...

Retrouvez toutes les informations sur l'accompagnement fiscal des PME sur impots.gouv.fr

- > Professionnel
- > Je suis une PME et je souhaite un accompagnement fiscal.



Retrouvez les Finances publiques sur



Direction générale des Finances publiques
Octobre 2023



L'ACCOMPAGNEMENT FISCAL DES PME

Vous rencontrez
des questions
sur la fiscalité applicable
à votre entreprise ?



Le service
d'accompagnement
fiscal des PME répond
à vos questions





Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Banouna Sam

banouna.sam@epec.paris

07 56 19 86 10

sarh75@epec.paris

Sur notre site internet

[Service d'appui RH aux TPE/PME | EPEC](#)



ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES ET TEMPS D'APPUI EN DIRECT



Annexes

Très petite entreprise - micro-entreprise

- Entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

Petite et moyenne entreprise

- Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises.

Entreprise de taille intermédiaire

- Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises.

Grande entreprise

- Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ; avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.



Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), association créée le 1er janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l’emploi de Paris. Activité parisienne depuis 2005.

Sous l’égide de l’Etat et de la Ville de Paris, l’EPEC est un acteur des politiques de l’emploi et de l’insertion au service du développement du territoire parisien. Il vise l’insertion professionnelle et le retour à l’emploi durable des publics, la professionnalisation de dirigeants et le développement des compétences de leurs salariés.

- Informer et orienter
 - Points d’accueil, d’information et d’orientation Paris Emploi (10^{ème} et 18^{ème} arrondissements), labellisés Centre associé de la Cité des Métiers Paris Villette
- Faire accéder à l’emploi les publics qui en sont éloignés par le levier de la commande publique et des marchés privés du territoire
 - Pôle clauses sociales de Paris
- Accompagner les parisien(ienne)s pour accéder à la formation et à l’emploi
 - Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris
 - Aller vers l’emploi dans les quartiers - AVEQ
 - Groupement des Créateurs
- Accompagner les entreprises
 - Service d’appui RH aux TPE PME parisiennes
 - Plateforme parisienne SAP et métiers du domicile
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen

<http://www.epec.paris/>